

Vos déplacements en France et à l'étranger...(1)

EN TRAIN



Prendre le train est tout à fait possible. La difficulté réside souvent dans le fait que votre matériel (PPC, ventilateur, aspirateur, concentrateur) s'ajoute à vos bagages habituels.

Le service SNCF-Accès Plus peut rendre plus facile l'utilisation de ce moyen de transport : téléphone 0890 640 650

SNCF-Accès Plus

email : accesplus@sncf.fr

site internet : http://tgv.voyages-sncf.com/demande_acces_plus

Différentes prestations sont proposées, depuis l'accueil en gare, service gratuit, jusqu'à une prise en charge de votre domicile jusqu'à votre lieu d'arrivée, prestation payante.



EN AVION

La réglementation varie encore d'une compagnie aérienne à une autre et nous vous recommandons de prendre contact avec celle qui assurera votre déplacement, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un professionnel de voyage, **au moins 45 jours avant votre départ.**

- **Si vous avez un ventilateur :**

Vous devez l'emporter car les compagnies aériennes ne proposent pas ce type d'appareillage. Votre ventilateur doit être équipé de batteries sèches internes.

Pour les batteries au lithium dont la charge en énergie doit être comprise entre 100 et 160 Wh (réglementation IATA).

Pensez à emporter un pack de batteries sèches externes, pour parer à toute autonomie insuffisante des batteries internes du ventilateur, et de même gardez à proximité dans un bagage à main, un circuit complet de ventilation de secours.



Dans cette fiche

- En train
- En avion
- En bateau

Vos déplacements en France et à l'étranger... (2)

- **Si vous êtes sous oxygène :**

Dans la plupart des cas, vous ne pouvez pas utiliser vos bouteilles d'oxygène médical gazeux en cabine mais la compagnie aérienne en met à votre disposition ; ce service est généralement payant et à votre charge.

Les portables d'oxygène médical liquide sont interdits en cabine et peuvent seulement être transportés en soute à bagages, après avoir été totalement vidés et correctement emballés.

Les concentrateurs (trans)portables sont acceptés en cabine, sans surcoût, par un grand nombre de compagnies aériennes. Il faut signaler cette utilisation lors de la réservation de votre billet selon les indications transmises par Ax'Air Santé (nom et marque de l'appareil, certificat de douane si nécessaire ...).

Ne pas oublier que certains aéroports interdisent **l'oxygène médical liquide ou gazeux** dans leur enceinte. Il faut se renseigner auprès du professionnel de voyage.

EN BATEAU



Vous pouvez envisager de faire une croisière. C'est le médecin de la compagnie, après avis du médecin de bord du bateau, qui donne ou non son accord, au vu des indications médicales transmises. Généralement, toutes les cabines sont équipées de prises de courant permettant de brancher un appareil. Prévoir un adaptateur/transformatriceur électrique.

Avant de prendre votre décision, nous vous recommandons de bien vous faire préciser les conditions d'accessibilité au bateau (escales, excursions) et la présence ou non d'ascenseurs dans le bateau.